

Herbicide Habitat Aqua

Fiche technologique

Permet de maîtriser la végétation indésirable et envahissante qui pousse dans les zones non cultivées, y compris les zones situées à l'intérieur ou autour des sites aquatiques désignés.

- Immédiatement absorbé par le feuillage émergent et rapidement circulé dans toute la plante.
- Convient aux sites où l'épandage peut entraîner une application accidentelle dans les eaux de surface.
- Peut être utilisé en applications dirigées pour maîtriser les plantes envahissantes dans les zones naturalisées, y compris les terrains et parcs privés, provinciaux, fédéraux ou publics.

Ingrédient actif

Imazapyr – Groupe 2

Préparation

Solution aqueuse

Contenu d'une boîte

2 cruches de 9,5 L

Entreposage

Conserver à l'écart des aliments destinés aux humains ou aux animaux, et à plus de -12 °C.

Mode d'action :

L'herbicide Habitat^{MD} Aqua est immédiatement absorbé par le feuillage et circule rapidement dans toute la plante. Les plantes traitées cessent de croître peu après l'application. La chlorose apparaît d'abord sur les feuilles les plus récentes et la nécrose se propage à partir de ce point. Chez les plantes vivaces, l'herbicide est transporté dans les organes de stockage souterrains ou submergés, ce qui permet non seulement de maîtriser les mauvaises herbes, mais aussi de prévenir la repousse. La chlorose et la nécrose des tissus peuvent ne pas être apparentes avant la saison qui suit l'application.

Habitat Aqua doit être appliqué sur le feuillage émergent de la végétation ciblée, en prenant soin d'éviter toute application excessive ou tout ruissellement qui pourrait entraîner une application accidentelle directement dans l'eau. Habitat Aqua ne maîtrise pas les plantes qui sont complètement submergées ou dont la majorité du feuillage est sous l'eau. L'application d'Habitat Aqua nécessite le recours à l'adjuvant d'épandage non ionique Aquasurf^{MD} ou à un autre surfactant non ionique. Les applications aquatiques doivent être effectuées avec Aquasurf.

Mauvaises herbes maîtrisées

Butome à ombelles (*Butomus umbellatus*)

Phragmite envahissant : phragmite commun (*Phragmites australis*)

Renouées envahissantes : renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), renouée de Bohême (*Reynoutria bohemica*), renouée de Sakhaline (*Reynoutria sachalinensis*) et renouée à épis nombreux (*Koenigia polystachya*)

Spartines envahissantes : spartine anglaise (*Spartina anglica*), spartine alterniflore (*Spartina alterniflora*), spartine de Montevideo (*Spartina densiflora*) et spartine étalée (*Spartina patens*)

Restrictions d'utilisation du produit

Il s'agit d'un produit à usage restreint qui doit être utilisé de manière autorisée.

Ce produit ne doit être utilisé que par des personnes détenant un certificat ou un permis d'applicateur de pesticides reconnu par l'organisme provincial ou territorial de réglementation des pesticides où l'application du produit doit avoir lieu.

Ne pas appliquer sur les plans d'eau, y compris les fossés, qui sont utilisés pour l'irrigation.

Ne pas appliquer là où l'eau de ruissellement peut atteindre des terres agricoles, car cela pourrait endommager les cultures.

Ne pas utiliser sur les cultures vivrières ou fourragères.

Ne pas utiliser sur les pelouses, les trottoirs, les allées, les terrains de tennis ou autres endroits semblables.

Prendre soin d'éviter toute application excessive ou tout ruissellement qui pourrait entraîner une application accidentelle directement dans l'eau.

L'utilisation de ce produit dans les plans d'eau ou à proximité immédiate de ceux-ci doit être autorisée et effectuée conformément au Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes de la Loi sur les pêches. Ce produit doit également être utilisé conformément à toute autre exigence provinciale. Consulter les autorités provinciales de réglementation au sujet des autorisations requises avant l'utilisation de ce produit.

NE PAS appliquer Habitat Aqua dans l'eau à moins d'un kilomètre en amont d'une prise d'eau potable active dans des eaux à faible courant, comme une rivière ou un ruisseau, ou à moins d'un kilomètre d'une prise d'eau potable active dans des eaux stagnantes, comme un lac, un bournier, un étang ou un réservoir. Pour effectuer des applications aquatiques autour et à moins d'un kilomètre d'une prise d'eau potable active, la prise d'eau doit être fermée pendant l'application et pendant au moins 48 heures après l'application.



We create chemistry

Environnement, santé et sécurité

Renseignements généraux

Délai de sécurité : Lorsque le résidu de pulvérisation est sec (application au sol).

Toxicité pour l'utilisateur

DL ₅₀ par voie orale :	> 2000 mg/kg.
DL ₅₀ par voie cutanée:	> 5000 mg/kg.
Irritation de la peau :	non irritant.
Irritation des yeux :	non irritant.
Bioaccumulation :	non.
Carcinogénicité :	non carcinogène.
Mutagénicité :	non mutagène.

Écotoxicité

Poissons :	forte probabilité que le produit n'ait pas d'effet nocif aigu.
Insectes aquatiques :	forte probabilité que le produit n'ait pas d'effet nocif aigu.

Devenir dans l'environnement

Zones tampons :	Lorsque Habitat Aqua est utilisé pour traiter les plantes envahissantes sur des sites aquatiques et terrestres, il n'est pas nécessaire d'établir des zones tampons de obligatoires. Cependant, des dommages aux plantes terrestres et aquatiques émergentes non ciblées pourraient être observés à une certaine distance sous le vent du site d'application. Consultez l'étiquette pour le tableau des distances conseillées.
Restrictions relatives à l'irrigation :	NE PAS utiliser l'eau traitée avec Habitat Aqua pour irriguer les cultures. NE PAS appliquer Habitat Aqua dans les fossés utilisés pour l'irrigation. NE PAS appliquer là où l'eau de ruissellement peut s'écouler vers des terres agricoles, car cela pourrait endommager les cultures terrestres.
Restrictions pour le bétail :	NE PAS faire paître ou nourrir le bétail avec des cultures traitées.
Restrictions relatives aux activités récréatives :	Il n'y a aucune restriction pour l'utilisation récréative de l'eau dans la zone traitée par Habitat Aqua, y compris pour la natation et la pêche.

Précautions pour la manipulation

Lire les directives d'Habitat Aqua avant l'usage.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon, des gants à l'épreuve des produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement et l'application du produit, ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement utilisé. Les gants ne sont pas nécessaires pour un applicateur se trouvant à l'intérieur d'une cabine et/ou d'un habitacle fermé.

Éviter d'inhalier le brouillard de pulvérisation. Utiliser une ventilation adéquate.

Se laver à fond après l'utilisation. Laver les vêtements séparément.

Premiers soins

Contact avec les yeux : Rincer avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.

Contact avec la peau : Rincer la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.

Inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais.

Ingestion: Rincer la bouche et boire de petites gorgées d'eau, ne pas faire vomir et obtenir des soins médicaux.

Appeler le 1-800-454-2673 pour une assistance 24 heures.

Pour plus d'information :

Visiter www.BetterVM.ca/fr.

Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette.

HABITAT est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V.; utilisée sous licence par BASF Canada Inc. © 2021 BASF Canada Inc.
AquaSurf est une marque déposée de Norac Concepts Inc.